



CAP

Conducteur Routier de Marchandises

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Conducteur routier « Marchandises » est amené à exercer son activité au sein d'une entreprise qui effectue des transports « marchandises » générales pour son compte propre et pour compte d'autrui. Son activité consiste, au sein de la société de transport à :

- préparer son activité
- participer aux activités d'enlèvement et de chargement
- réaliser le transport
- livrer la marchandise
- finaliser son activité.



Recrutement

Cette formation s'adresse aux candidats majeurs, titulaire du permis B, possédant déjà un CAP ou un BEP.

D'autres candidatures peuvent être examinées : candidats aux Bacs généraux, technologiques ou professionnels, particulièrement motivés (si le candidat n'est pas titulaire d'un CAP ou BEP, la réussite au BAC préparé conditionne l'admission éventuelle).

Durée de la formation

10 mois

La formation

4 semaines de période de formation en milieu professionnel sur l'année (2 fois 2 semaines)

CONTENUS ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

- Enseignements professionnels
- Réalisation d'un chef d'œuvre
- Prévention-santé-environnement

VOLUME HORAIRE PAR SEMAINE

17,5 h

Poursuite d'études

BCP Transport Logistique

Débouchés

Le titulaire du CAP Conducteur routier « marchandises » exerce ses activités dans les entreprises pratiquant tout type de transport de marchandises, excepté les matières dangereuses nécessitant une qualification spécifique. Évolutions possibles.

Le titulaire du CAP Conducteur routier « marchandises » pourra accéder à des responsabilités d'un niveau supérieur, grâce à la reconnaissance des compétences acquises, notamment par la validation des acquis de l'expérience. Ainsi, dans le cadre de son parcours professionnel, pourra-t-il assurer la formation d'une unité de conducteurs, être responsable technique ou gérer une équipe de quai. L'organisation de transports, la gestion d'entrepôts, constituent également des orientations possibles.